

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 8 avril 2019 à 17 H 30

PRESENTS : BERGET M. TURCO M. DEMEZ Y. RUCHON I. PEYSSON F. RICOU A. BONVIN C. LERT D. VEILLY D. LAURENT C. BELOTTI L. CARANDANTE S.

EXCUSES : PASCOTTO T. procuration à DEMEZ Y. – RICOU A. procuration à TURCO M.- BOUZIGUES M. à RUCHON I. - OBELISCO D. procuration à PEYSSON F.

ABSENTS : RIPERT J. GAUTHIER B. BOUDON M. MARRES D.

La séance débute à 17h35

Arrivée de Ludivine BELOTTI à 17h38 avant le vote de la première délibération

A été nommé (e) secrétaire : Daniel VEILLY

Validation du compte rendu de la séance du 18 mars 2019

I - PERSONNEL COMMUNAL

- **Création poste responsable service technique en CDD**

En raison du prochain départ à la retraite du responsable des services techniques, le conseil municipal décide à l'unanimité de créer, dans un premier temps, un poste d'agent de maîtrise à temps plein pour une durée d'un an à compter du 15 avril 2019.

- **Convention assistance retraite C.D.G.**

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver l'avenant à la convention d'assistance retraite proposée par le Centre de Gestion jusqu'au 31 décembre 2019.

Elle concerne les processus de retraite CNRACL (liquidation de pension, régularisation de services, validation de services, etc...).

II – FINANCES

- **Participation fonctionnement classe U.L.I.S.**

Une participation de 49.11 € est accordée à l'unanimité à la commune de Suze la Rousse afin de permettre l'acquisition d'un vidéo projecteur mis à la disposition de la classe U.L.I.S. basée sur Suze.

- **Participation centre loisirs 1er trimestre 2019**

Compte tenu du partenariat de l'ALSH « loisirs au vent » avec celui du « Rubis cube » de Saint Paul trois Châteaux à compter du 1er avril 2019, le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer le solde de la participation du 1er trimestre 2019 du centre de loisirs au vent à 14 185,42 €.

Elle comprend le fonctionnement général, la mise à disposition du personnel pour la cantine, de la garderie et de l'entretien ménager.

- **Participation centre de loisirs – logiciel informatique 1er trimestre 2019**

Compte tenu du partenariat de l'ALSH « loisirs au vent » avec celui du « Rubis cube » de Saint Paul trois Châteaux à compter du 1er avril 2019, et compte tenu du changement des logiciels métiers en début d'année en Mairie, l'Enfance Jeunesse qui utilise aussi les logiciels de paie et comptabilité doit participer aux frais d'installation et d'utilisation pour un montant de 198 € TTC. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

- **Pénalités inscriptions tardives aux prestations scolaires**

Le conseil municipal décide à l'unanimité de mettre en place un tarif de pénalités qui sera appliqué aux familles qui n'auraient pas inscrit leurs enfants à la garderie ou à la cantine en temps utiles et pour celles qui viendraient récupérer leurs enfants à la garderie après la fermeture.

Le tarif est de 10 € pour la prestation cantine ou garderie du mercredi (matin, après-midi ou journée) et de 5 € pour la garderie du matin ou soir scolaire.

- **SDED : Adhésion au service Conseil en Energie**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver le règlement d'intervention du SDED pour les actions tendant à maîtriser la demande d'énergie sur le territoire, d'adhérer au service de Conseil en Energie du SDED, à raison de 0,20 €/hab. soit un montant de 403,20 € par an, renouvelable chaque année civile jusqu'au 31 décembre 2020, de céder au SDED les Certificats d'Economies d'Energie (CEE) issus des travaux réalisés.

- **SDED : Demande d'aide financière pour la réalisation des travaux de La Poste**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à solliciter auprès du SDED une aide technique et financière au titre de la rénovation du local de La Poste, de céder au SDED les Certificats d'Economies d'Energie (CEE) issus des travaux réalisés.

- **CCDSP : Convention Local office Tulette**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'approuver la convention de prestations établie pour le local de l'office de tourisme entre la CCDSP et la commune pour l'entretien technique des bâtiments, l'entretien ménager des locaux, les opérations d'urgence, dont l'astreinte générale permettant de faire cesser tout risque pour les biens et les personnes, le conseil, l'établissement des devis au nom de la CCDSP.

- **Convention de partenariat RAM abrogeant celle du 8 mars 2019**

Une convention de partenariat avec l'E.P.A. de Saint Paul Trois Châteaux, relative à la gestion administrative du relais d'assistantes maternelle est approuvée à l'unanimité par le conseil municipal.

Cette délibération abroge celle du 8 mars 2019 qui concernait l'approbation d'une convention d'entente visant le même objectif.

- **Modifications règlements intérieurs cantine et garderies**

En raison de la mise en place d'un tarif de pénalités pour les inscriptions tardives à la cantine ou garderies ainsi qu'à la récupération d'enfants après l'heure de fermeture de la garderie, les règlements intérieurs sont modifiés à l'unanimité avec la prise en compte de cette nouvelle mesure applicable à compter du 15 avril 2019.

- **Suppressions régies du pôle enfance**

Les régies de recettes et d'avances du pôle enfance jeunesse sont supprimées à compter du 1^{er} avril 2019. Cette disposition fait suite au regroupement de l'ALSH « loisirs au vent » avec celui de Saint Paul Trois Châteaux.

- **Vote des Taux d'imposition**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal une hausse du taux d'imposition du foncier bâti et non bâti avec une augmentation de 2%. En revanche les taux pour la taxe d'habitation et la cotisation foncière des entreprises restent inchangés.

Après un vote à main levée dont le résultat est le suivant :

Pour la proposition de Mme le Maire : 15 voix exprimées soit 13 Pour, 2 voix Contre : *TURCO M., RICOU A.* et 0 Abstention

Les taux d'imposition communaux sont donc les suivants pour l'année 2019 :

Taxe foncière bâtie : 17.52 % (au lieu de 17.18%)

Taxe foncière non bâtie : 69.84 % (au lieu de 68.47%)

Taxe d'habitation : 19.34 %

Cotisation foncière des entreprises : 27.03 %

- **Budget primitif de la commune**

Résultat du vote : 13 voix pour – 2 abstentions : TURCO M., RICOU A.

Le budget principal 2019 est adopté :

BALANCE GENERALE

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	2 251 900 €	2 251 900 €
Section d'investissement	1 578 000 €	1 578 000 €

Les prévisions d'investissement se répartissent comme suit :

CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES
PROGRAMMES		
13 – participations, subventions	12 500.00	207 391.00
20 – Immobilisations corporelles (PLU, logiciels, participations travaux Conseil départemental...)	121 510.00	
204 – Participation Intermarché Subv. Equipement	15 120.00	
21 – Immobilisations incorporelles (acquisition matériel, immeubles)	263 120.00	
23 – Travaux en cours (voirie, bâtiments)	511 520.00	
Opérations financières (déficit, dette, FCTVA, TLE, opérations d'ordre, vente, Emprunt)		
	654 230.00	1 370 609.00
TOTAL	1 578 000.00	1 578 000.00

(Voir note de synthèse pour le détail des informations budgétaires)

- **Subventions aux écoles**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité : d'allouer les subventions suivantes aux associations des écoles communales

Article	Nom de l'organisme	Nature de l'organisme juridique	Montant de la subvention
6574	USEP école élémentaire 300 € * 5 classes	Association	1 500,00
6574	USEP école élémentaire 36 € * 29 enfants participant à la Classe de découverte	Association	1 044,00
6574	USEP école maternelle 300 € * 3 classes	Association	900,00
6574	USEP école maternelle 36 € *25 enfants participant à la Classe de découverte	Association	900,00

La subvention pour les classes de découverte sera versée en fonction du nombre réel d'enfants ayant pris part à cette sortie. Elle sera versée à hauteur de 36 € par enfant. Cette subvention sera donc peut être revue à la hausse ou à la baisse en fonction du nombre réel d'enfants.

III - DECISIONS DU MAIRE

• **N° 11-2019 du 15 mars 2019** : DESAUTEL : Contrat de DESAUTEL contrat maintenance SSI, extincteurs et BAES pour 1 an reconductible 2 fois maximum pour un montant total de **de 1 575€ HT et 1 890€ TTC**, décomposé comme suit 572.00€ HT soit 686.40€ TTC pour les extincteurs, 695€ HT soit 834€ TTC pour la SSI (Système de sécurité incendie) et 308€ HT soit 369.60€ pour les BAES.

• **N° 12-2019 du 15 mars 2019** DESAUTEL : Trois devis sont signés pour le remplacement de 41 BAES pour un montant de 3748.55€ HT soit 4 498.26€ TTC, la création et installation complète des BAES de l'école maternelle pour un montant de 2 050.50€ HT soit 2 460.60€ TTC et le remplacement de 9 extincteurs pour un montant de 555.24€ HT soit 666.29€ TTC.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50

Le Maire,
Marcelle BERGET

